

Compte rendu de la Commission jeunesse

Mercredi 17 mars 2011

Membres présents :

Marie Antoinette Canu
Roger Chevallier
Hubert Louvet
Christian Dague
Alain Ghiloni
Henri Lafargue

Assistent :

Isabelle Gautheron (DTN) partiel

Absents excusés :

Mathilde Roudier
Joël Martinez

ORDRE DU JOUR

- 1) Bilan groupe de travail école de vélo du congrès fédéral
- 2) Label école de vélo
- 3) Activité des jeunes
- 3) Règlementation TFJx
- 4) Règlementation fédérale
- 5) Plaquette de promotion
- 5) Questions diverses

Compte rendu de la Commission jeunesse

Mercredi 17 mars 2011

1. Bilan groupe de travail école de vélo du congrès fédéral

Voir présentation en annexe 1

Remerciement à Isabelle Gautheron et Sylvie Pasqualin pour leur intervention.

Remarques et questions :

La réglementation actuelle route, laisse une certaine liberté aux comités régionaux pour l'activité des minimes. Celle-ci convient à la majorité des comités présents excepté le comité Côte d'Azur qui demande la suppression des minimes des écoles de vélo.

En 2010, le comité de Normandie, avait interdit les minimes 2 dans les écoles de vélo. Ce comité a constaté une diminution significative des effectifs et a de nouveau autorisé en 2011 les minimes 2 dans les écoles de vélo.

Il est rappelé que conformément à la réglementation fédérale, une compétition école de vélo doit comporter deux épreuves différentes (sauf pour le BMX).

Demandes émises :

Harmonisation de la saison route minimes et cadets avec les autres catégories.

Réflexion sur la composition des équipes du TFJC (à ce jour 6 filles et 6 garçons catégorie pupille, benjamins et minimes).

2. Label école de vélo :

Afin de se doter d'une image plus précise de nos écoles de vélo, la commission propose de modifier les noms des labels :

Ecole de vélo déclarée	devient Ecole de vélo 1 étoile
Ecole de vélo homologuée	devient Ecole de vélo 2 étoiles
Label d'excellence des écoles de vélo	devient Ecole de vélo 3 étoiles

Pour la labellisation des écoles de vélo, il est prévu deux campagnes par an :

Pour une validation au CA de juillet le processus est le suivant :

31 mars :	Dépôt des dossiers au comité régional
08 avril :	Transmission par le CR des dossiers à la FFC (DTN)
Avril :	Etudes administratives du dossier
Mai :	Validation par le CTS après étude du dossier
20 juin :	Liste des écoles labellisées à proposer au CA



Compte rendu de la Commission jeunesse

Mercredi 17 mars 2011

Pour une validation au CA de janvier le processus est le suivant :

- 21 octobre: Dépôt des dossiers au comité régional
- 28 octobre : Transmission par le CR des dossiers à la FFC (DTN)
- Novembre : Etudes administratives du dossier
- Décembre: Validation par le CTS après étude du dossier
- 5 janvier: Liste des écoles labellisées à proposer au CA

Le cahier des charges des labels d'excellence ou école de vélo 3 étoiles est disponible sur le site de la FFC.

3. Activité des jeunes :

Suite à la question qui concerne la saison route des minimes et cadets, il est constaté :

- Pour le VTT, le BMX et la piste pas de saison pour organiser.
- Des dérogations sont accordées avant l'ouverture de la saison route pour des épreuves de minimes et de cadets.
- Les fédérations affinitaires organisent pendant la période hivernale des épreuves de VTT et ils attirent nos jeunes dans ces compétitions.
- Des épreuves minimes et cadets sont organisées à l'étranger.

La commission n'est pas défavorable à cette proposition mais souhaite avoir, en accord avec la DTN, l'avis des CTS avant de proposer cette évolution de la réglementation.

La commission demande aussi qu'à l'avenir aucune dérogation ne soit accordée

4. Règlementation des Trophées de France :

a) VTT et BMX: pas de modification

b) TFJC :

A jouter dans le règlement :

Le jet d'objet sera sanctionné par une pénalité en points pour l'équipe concernée.

Epreuve mécanique :

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.
Les deux pupilles garçons devront démonter et remonter la roue avant (un pupille tient le vélo et l'autre réalise le geste mécanique).
Idem pour les deux pupilles filles



Compte rendu de la Commission jeunesse

Mercredi 17 mars 2011

Pour les benjamins et benjamines démontage et remontage de la roue arrière par groupe de 2.

Pour les minimes par groupe de deux (1 fille et 1 garçon), ils devront démonter la roue avant, démonter le pneu, remplacer la chambre à air, gonfler la roue et la remonter sur le vélo.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue et mauvais gonflage.

c) Jeunes arbitres :

Il est constaté que dans certaines équipes, les jeunes arbitres sont présents aux TFJ afin de marquer les points de bonus.

La commission demande, que les jeunes arbitres présents dans les TFJ aient officié dans les épreuves régionales et qu'une « certification régionale » leur soit attribuée.

Cette procédure fonctionne dans les épreuves UNSS

A voir avec la commission arbitrale pour la saison 2012.

5. Règlementation fédérale)

- Développement minime :

Pour les minimes, la réglementation actuelle impose un développement de 6.10m soit un braquet de 40x14.

Adapter un plateau de 40 sur un vélo standard impose un changement du pédalier.

Pour éliminer cette contrainte matérielle, la commission propose un développement de 6.14m soit un braquet de 46x16. Ce braquet est à ce jour utilisé par de nombreux coureurs minimes.

- Mentionner dans la réglementation des écoles de vélo :

Les licenciés de la FFC ne sont pas autorisés à participer à deux épreuves la même journée

6. Plaquette de promotion

Une nouvelle plaquette de promotion des écoles de vélo est en cours d'élaboration par le service communication.

7. Divers

Pour la coupe de France sur route Cadets des comités départementaux, compte tenu des contraintes scolaires, la commission propose que cette organisation se déroule fin juillet ou début août. Accord de la DTN, date à finaliser avec le département des activités sportives.

Compte rendu de la Commission jeunesse

Mercredi 17 mars 2011

Inter région cadet :

Précision à apporter à la réglementation des inters régions :

La sélection régionale des cadets pour le championnat de France de l'avenir est de responsabilité comité régional. Pour réaliser sa sélection, le comité régional a obligation de prendre au minimum un coureur par département classé dans les trois premiers de l'inter région à la date de la sélection.

Dans l'inter région Grand Sud Ouest, un règlement particulier existe avec:

Equipes de 3 à 6

L'épreuve de septembre est prise en compte pour le classement de l'année n+1

Suppression des véhicules de directeurs sportifs à l'échelon course.

Une réflexion est à mener avec la DTN afin d'essayer d'harmoniser la réglementation.

Nota : Annexe 1 présentation au groupe de travail école de vélo du congrès fédéral



Compte rendu de la Commission jeunesse

Mercredi 17 mars 2011

Propositions de la Commission au (bureau exécutif ou conseil d'administration)

1. Modifier le développement minime afin d'éliminer les contraintes matériels. Etait 6.10m (40x14) devient 6.14m (46x16).
2. Modification des noms des labels école de vélo :

Ecole de vélo déclarée	devient école de vélo 1 étoile
Ecole de vélo homologuée	devient école de vélo 2 étoiles
Label d'excellence des écoles de vélo	devient Ecole de vélo 3 étoiles